

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Laetitia DUFOUR, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absents excusés : Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER, Yves GAULIER, pouvoir Christiane ROSSILLE

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE, Pierre CREPIN,

Date de la convocation : mercredi 4 mars 2026

Secrétaire de séance : Pierre-Alexandre GIRARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20260310-DCM202607-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

Publication : 17/03/2026

N°2026-07 OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2025	255 007.09 €
Résultat antérieur reporté 2024	216 000.00 €
Résultat de fonctionnement à affecter	471 007.09 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement	+ 96 666.61 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 68 015 .00 €
(Recettes 22 000 € - Dépense 90 015 €)	
Besoin de financement solde section investissement R001	0 €
Résultat d'investissement cumulé - excédent	+ 28 651.61 €
• Besoin de Financement	0 €
• Affectation en réserves au compte 1068 en investissement	0 €
• Report section fonctionnement en R002 (excédent N-1)	471 007.09 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 11/03/2026

Le Maire,
Eric MARTIN

Pierre-Alexandre GIRARD, secrétaire de séance,



42176 Code INSEE	POUILLY LES NONAINS Budget communal	2025
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de membres exprimés : 15
 VOTES :
 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	255 007,09
	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
	042-214201766-20260310-DCM202607-EF
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	Accusé certifié exécutoire 216 000,00
	Réception par le préfet : 17/03/2026
	Publication : 17/03/2026 471 007.09
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	96 666.61
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-68 015.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	471 007.09
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	471 007.09
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 10/03/2026 et de la publication le 11/03/2026

A Pouilly-les-Nonains, le 11/03/2026

Eric MARTIN
Maire

